

Fiche résumée : AGENT DE MAINTENANCE EN ASCENSEUR

MÉTIERS APPARENTÉS



Ascensoriste, agent d'entretien d'ascenseurs, installateur –maintienien en ascenseurs (et autres systèmes automatiques), monteur en ascenseurs, technicien de maintenance en ascenseurs, technicien de modernisation en ascenseurs, technicien SAV ascenseurs, dépanneur d'ascenseurs, réparateur d'ascenseurs

CODES

CITP 88 : 3115 PCS 2003 : 477c – 633d ROME 1999 : 52313 FAST : 11-05-99 CITP 2008 : 3115

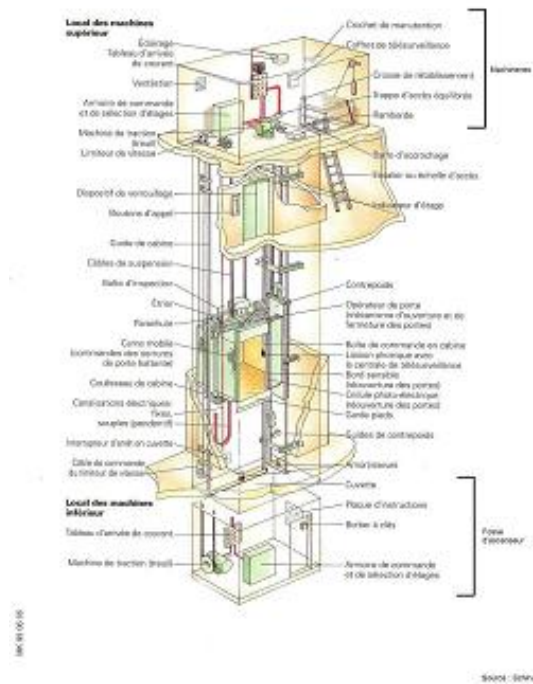
DESCRIPTIF

L'agent de maintenance d'ascenseurs effectue la maintenance d'ascenseurs chez les clients ou usagers de ce moyen de transport, afin de garantir la sécurité et une disponibilité optimum de service des installations.

Sur le parc d'appareils qui lui est affecté, il réalise les opérations de **maintenance préventive** (entretien comprenant les **contrôles et visites périodiques réglementaires**) et les interventions de **maintenance curative** (**dépannages réalisés en urgence** en cas de dysfonctionnement). Dans le cadre d'amélioration ou de **remise aux normes d'installations**, il réalise également des travaux simples de petites réparations sur site.

Son intervention porte sur les organes **mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques** des équipements situés en **cabine**, dans le **local « machinerie »** et dans les **gaines d'ascenseur**.

Faites connaissance avec l'ascenseur



CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **ascenseur** (déplacement sur plusieurs niveaux)
- **machinerie** d'ascenseur et leurs accès (rongeurs, déjections d'oiseaux)
- **fosse** d'ascenseur (rongeurs, déjections d'oiseaux, urine)
- **chantier** à l'intérieur d'un bâtiment (coactivité, absence de lieu de restauration et de moyens d'hygiène fixes)
- **immeuble ancien** (intervention sur des matériaux susceptibles de libérer de l'amiante)
- **parties communes** d'immeubles (déplacement sur plusieurs niveaux), quelquefois dans des quartiers sensibles (agression)

> Nuisances (préventions)

- **déplacement sur plusieurs niveaux** (entretenir les sols anti-dérapants, fournir des escabeaux conformes, entretenir les escaliers, proscrire l'usage des échelles mobiles)
- **intervention sur des matériaux susceptibles de libérer de l'amiante** (évaluer le risque amiante, interdire aux jeunes les travaux exposant à l'amiante, établir un plan de retrait et un mode opératoire, porter des EPI adaptés, former au risque amiante, rédiger la fiche d'exposition, contrôler les niveaux d'empoussièrément, traiter spécifiquement les déchets)
- **nuisances biologiques liées aux rongeurs** (dératiser périodiquement), **aux déjections d'oiseaux, à de l'urine** (respecter les règles d'hygiène, porter des EPI adaptés, informer sur le risque infectieux)
- **coactivité** (bien organiser la coactivité)
- **absence de lieu de restauration et de moyens d'hygiène fixes** (mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés)
- **agression physique ou verbale**

> Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute
- asbestose, lésion pleurale bénigne, dégénérescence bronchopulmonaire, mésothéliome malin (RG 30), cancer broncho-pulmonaire (RG 30 bis : liste limitative)
- stress aigu traumatique, état de stress post-traumatique



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **travail géré seul**, **alternance travail géré seul ou en équipes** (nuisances liées à une charge de travail inadaptée au temps accordé, isolement psychologique)
- **astreintes et gardes** (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- **délais à respecter** (charge mentale liée aux délais)
- **coactivité** dans le BTP
- communication par **radio**

> Nuisances (préventions)

- **isolement psychologique** (favoriser le travail en réseau)
- **nuisances liées à une charge de travail inadaptée au temps accordé, charge mentale liée aux délais** (veiller à la gestion des volumes de travail)
- **horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale**

> Effets sur la santé

- souffrance mentale, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **préparer** le chantier
- **effectuer des tâches de maintenance** (espace restreint, posture contraignante, déplacement sur plusieurs niveaux, charge physique de travail, manutention, charge mentale liée aux délais, humeur des clients générant une charge mentale particulière, agression verbale directe du public)
assurer le dépannage des appareils
effectuer l'entretien normal ou l'entretien complet
intervenir dans le local machine, sur les gaines et dans la cabine.
monter sur des échelles, passer dans des trappes, cheminer sur les toitures, en portant l'outillage
- **se déplacer** seul, en voiture ou deux roues sur les lieux de dépannage (contraintes de la conduite VL professionnelle)

> Nuisances (préventions)

- espace restreint
- posture contraignante
- charge physique de travail manutention ou manipulation (proposer une formation action PRAPE)
- déplacement sur plusieurs niveaux (entretenir les sols anti-dérapants, fournir des escabeaux conformes, entretenir les escaliers, proscrire l'usage des échelles mobiles)
- charge mentale liée aux délais (veiller à la gestion des volumes de travail)
- humeur des clients générant une charge mentale particulière, agression verbale directe du public (former à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive)
- contraintes de la conduite VL professionnelle (utiliser des véhicules appropriés, former le conducteur de véhicule léger, interdire l'utilisation du téléphone au volant en conduisant,)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- sacoche de l'ascensoriste
- lampe frontale
- escabeaux (travail en hauteur)
- pinces à câbles

> Nuisances (préventions)

- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)

> Effets sur la santé

- lésion traumatique due à une chute



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- éléments de cabine, portes d'ascenseur (port de charges >55 kg (SMR))
- armoire de commande
- moteur treuil
- nettoyeurs / dégrappants (hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques, acétone diméthylcétone propanone, trichloréthylène SMR)
- produit anti-rouille (acide fluorhydrique, fluorure d'hydrogène)

> Nuisances (préventions)

- port de charges >55 kg (SMR) (formation PRAPE)
- hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler)
- acétone diméthylcétone propanone (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique, utiliser des systèmes automatisés de nettoyage en vase clos)

- trichloréthylène SMR
- acide fluorhydrique, fluorure d'hydrogène (substituer, mettre en place la CAT en cas d'accident de manipulation d'acide fluorhydrique)

> Effets sur la santé

- syndrome ébrié ou narcotique, dermatites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- brûlures chimiques, dermatites, conjonctivites, irritation des voies aériennes, OAP, syndrome ostéoligamentaire (RG 32)
- douleurs dorso lombaires, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenues de travail fournies : combinaison ou veste et pantalon, baudriers (imprégnation des tenues par les produits manipulés)
- chaussures de sécurité
- gants adaptés à l'activité : gants de manutention, gants d'isolation électrique
- masque anti-poussières FP3
- lunettes de protection

> Nuisances (préventions)

- imprégnation des tenues par les produits manipulés (changer fréquemment de tenue de travail, les faire entretenir par l'entreprise, mettre à disposition des vestiaires à double compartiment)

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en **surveillance dite renforcée**.

Agents biologiques, amiante, risque chimique, produits cancérigène mutagène toxique pour la reproduction

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité : Agents chimiques dangereux (ACD), Bruit, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles**,

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **30, 30BIS, 42, 57, 84, 98**.

Le **diagnostic amiante** doit être fait dans la machinerie et la gaine, ce qui nécessite la présence de l'ascensoriste lors de diagnostic. L'amiante peut être présent dans le pical, dans les portes palières. Parfois, il perce cette porte pour poser un bouton de commande.

CONCLUSION

L'**exposition à l'amiante** est un danger important mais souvent masqué dans cette profession. L'évaluation de cette exposition doit être faite, en collaboration avec la société d'ascensoristes et les propriétaires des locaux.

L'agent de maintenance en ascenseur est soumis à de nombreuses nuisances : **risque routier**, travail en **hauteur**, **risque d'écrasement ou de heurt** par la cabine ou par le contrepoids, **travail isolé**, contact avec les **usagers mécontents**, **risque biologique** dû aux déjections ou objets abandonnés dans les interstices des gaines.

Il peut également être confronté au **risque électrique** qui nécessite une consignation obligatoire des installations pour lutter contre les accidents du travail.

Enfin, l'agent de maintenance peut être amené à effectuer de nombreuses **manutentions manuelles** et à adopter des **postures contraignantes**, du fait, notamment de l'environnement de travail.

L'évolution de la prévention des risques dans cette profession se fera peut être en associant les différents acteurs prescripteurs de tâches tels que les donneurs d'ordre.

Il existe depuis plusieurs années une augmentation de la quantité de travail dans cette profession liée à la demande de mise aux normes de la sécurité des ascenseurs.

Fiche résumée du 18/02/2010 issue de la **FMP Agent de maintenance en ascenseur** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>